

République Démocratique du Congo
Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC



Coordination Générale
Goma Nord-Kivu

Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RDC « STAR-Est »

Termes de Référence pour le recrutement de deux Chargés de Passation des Marchés pour les Coordinations Provinciales du Sud Kivu et de l'Ituri

I. CONTEXTE DU PROJET

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un crédit d'un montant de 250 millions dollars américains (US\$) de l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre de Financement du Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RDC, en sigle « STAR-Est, le Projet ». A ce financement après la restructuration du projet, s'ajoute un montant additionnel de 50 millions de dollars américains pour la mise en œuvre de la nouvelle composante de Prévention et réponse à la violence basée sur le genre (VBG) et autonomisation des femmes vulnérables.

La justification économique du projet est basée sur les éléments suivants : la nécessité de jeter les bases d'un relèvement à plus long terme en créant une plate-forme de projet décentralisée de "stabilisation", intégrée dans l'administration provinciale, combinée au renforcement des systèmes de gestion des finances publiques afin que les recettes de l'État puissent garantir la pérennité de l'action.

Le projet améliorera l'accès aux infrastructures socio-économiques de base pour environ 3,3 millions de personnes résidant dans quelque 880 communautés, et soutiendra directement les moyens de subsistance d'environ 120.000 personnes. Le projet décrit deux groupes de bénéficiaires clés : (i) les communautés vulnérables et (ii) Communautés associées à des groupes désarmés. Ces communautés comprendront des participants de la P-DDRCS, y compris des combattants désarmés et des membres des communautés dans lesquelles ils vivent ou dans

lesquelles ils retournent. Elles seront identifiées dans le cadre d'un processus de paix mené par le gouvernement central/P-DDRCS en association avec les administrations provinciales.

L'objectif de développement du Projet de Stabilisation et Relèvement à l'Est de la République Démocratique du Congo (STAR-Est) est de : (i) améliorer l'accès aux infrastructures socio-économiques communautaires de base résilientes au climat, (ii) améliorer la réinsertion socio-économique et la résilience des individus associés aux groupes désarmés dans leurs communautés et soutenir les membres vulnérables de la communauté, et (iii) renforcer les administrations dans certaines provinces.

Le STAR-Est s'articule autour de cinq composantes suivantes :

Composante 1 : Stabilisation communautaire (75 millions de dollars US) :	
Sous composante 1.1	Facilitation et renforcement des capacités pour la planification communautaire participative (20 millions de dollars US)
Sous-composante 1.2	Investissements dans les infrastructures sociales et économiques communautaires (130 millions de dollars US)
Composante 2 : Réintégration à base communautaire (135 millions de dollars US)	
Sous composante 2.1	Travaux publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO)
Sous-composante 2.2	Subventions en espèces pour les activités génératrices des revenus (AGR)
Sous composante 2.3	Soutien psychosocial
Composante 3 : Renforcement des institutions axé sur l'augmentation des revenus (20 millions de dollars US)	
Sous-composante 3.1	Renforcement de la collecte des revenus générés en interne
Sous-composante 3.2	Amélioration de la gestion budgétaire et comptable
Sous-composante 3.3	Accroissement de la transparence et la responsabilité dans la gestion des ressources de la province
Composante 4 : Gestion du projet, assistance technique et recherche (20 millions de dollars us)	
Sous-composante 4.1	Gestion du projet
Sous-composante 4.2	Assistance technique
Sous-composante 4.3	Recherche et apprentissage
Composante 5 : Contingence d'intervention d'urgence (CERC) (0 million de dollars US)	
Composante 6 : Prévention et réponse à la violence basée sur le genre (VBG), incluant l'abus et exploitation sexuelle (EAS), le harcèlement sexuel (HS) ainsi que l'autonomisation des femmes vulnérables (50 millions de dollars)	
Sous-composante 6.1	Prévention de la violence basée sur le genre et appui intégré pour les survivantes (et survivants) et autres femmes vulnérables au niveau communautaire
Sous-composante 6.2	Réponse à la Violence Basée sur le Genre
Sous-composante 6.3	Réinsertion socio-économique des survivantes de VBG et autonomisation des femmes vulnérables au sein de leurs communautés.
Sous-composante 6.4	Soutien à la vulgarisation des politiques et lois et la capacitation des institutions de l'Etat (Ministère du genre de la famille et de l'enfant, FONARV, Bureau de la conseillère du chef de l'Etat en charge de la jeunesse et du recrutement de l'enfant)

La RDC se propose d'utiliser une partie de ces fonds à titre des dépenses autorisées pour recruter deux (2) Chargés de Passation des Marchés pour les Coordinations Provinciales du Sud Kivu et de l'Ituri du Projet STAR Est.

I. FONCTIONS ET RESPONSABILITES

Sous l'autorité du Coordonnateur General de STAR-Est et la supervision du Responsable de Passation des Marchés et du Coordonnateur Provincial à qui il/elle rend compte de ses activités, le(a) Chargé(e) de(e) de Passation des Marchés est membre de l'équipe provinciale du projet assiste le Responsable de Passation des Marchés dans la mise en œuvre de toutes activités relatives à l'acquisition des biens et services du projet conformément aux termes de l'accord de financement et du Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale.

A ce sujet, il exerce les tâches ci-après :

- La préparation, le suivi, la mise en œuvre et la mise à jour du plan de passation des marchés ;
- La préparation des Dossiers d'Appels d'Offres, de Demande des Propositions, des avis d'appel d'offres et de manifestations d'intérêt ;
- La publication des avis d'appel d'offres ainsi que la transmission des lettres d'invitation aux candidats soumissionnaires potentiels ;
- La publication des décisions d'attribution de marchés ;
- Le contrôle et le suivi des échanges des courriers et d'informations entre la cellule de passation des marchés et les soumissionnaires ;
- L'organisation et le déroulement conforme des séances d'ouverture des plis ;
- Le contrôle et la soumission à l'approbation de la hiérarchie des rapports d'ouverture des plis et d'analyse des propositions et offres ;
- La préparation et la tenue à jour des mercuriales et des répertoires des entreprises, des fournisseurs, des bureaux d'études tant nationaux qu'internationaux, susceptibles de fournir des biens et des services ;
- L'archivage adéquat et exhaustif (physique et sous STEP) des documents de passation des marchés nécessaires aux audits techniques, aux différentes missions de supervision et aux missions de revue a posteriori de la passation des marchés (termes de références, documents d'appel d'offres, demandes de non-objection, non-objections, rapports d'ouverture des offres, rapports d'évaluation, rapports de la Commission des marchés, contrats, des copies de factures et de preuves de paiement, copies de garanties bancaires, procès-verbaux de réception, différents échanges de correspondance, etc.) ;
- La transmission à la Banque (via STEP) des copies des contrats signés y compris d'éventuels avenants pour les marchés soumis à la revue a priori ;
- La préparation des bons de commande ;
- La rédaction des procès-verbaux de réception/livraison de matériels, équipements et travaux ;
- Le suivi de validité des offres et des contrats en cours ;
- Le suivi de validité et de la mainlevée des garanties d'offres, de bonne exécution et d'avance de démarrage de contrats ;
- L'appui conseil à la Coordination Provinciale en matière d'interprétation des dispositions contractuelles, de traitement des requêtes relatives à la gestion des contrats, prévention des litiges et gestion des éventuels différends ;

- L'appui à la Coordination Provinciale à la résolution de tout problème de passation des marchés qui pourrait survenir ;
- L'assistance au traitement des cas de réclamations reçues des soumissionnaires afin de s'assurer que des réponses appropriées y ont été apportées et que les réclamations soient closes à la satisfaction de la Banque mondiale ;
- L'exécution de toute autre tâche administrative demandée par la hiérarchie pour l'intérêt du projet.

II. PROFIL REQUIS

- ✓ Etre titulaire d'un diplôme universitaire (Bac+5) en droit, économie, en ingénierie, en architecture ou tout autre discipline ;
- ✓ Etre de bonne moralité et bonne notoriété ;
- ✓ Avoir une grande capacité organisationnelle, une réactivité et une proactivité ;
- ✓ Etre apte à communiquer et à travailler en équipe ;
- ✓ Etre capable de travailler sous astreintes ;
- ✓ Avoir une capacité d'analyse et de synthèse.

Par ailleurs, le candidat ou la candidate devra avoir :

- ✓ Au moins sept (7) années d'expérience professionnelle dont cinq (5) au moins à un poste de passation des marchés ou avoir assumé des responsabilités similaires dans ce domaine ;
- ✓ Faire preuve d'une Expérience professionnelle d'au moins 2 ans au poste de Chargé de Passation des marchés dans des projets à financement extérieur ;
- ✓ L'expérience dans un projet sur financement Banque mondiale serait un atout majeur ;
- ✓ Avoir participé au moins à un atelier de renforcement des capacités en Passation des marchés ;
- ✓ Une bonne maîtrise des manuels de procédures et des plans de passation des marchés ;
- ✓ Une bonne expression orale et écrite en français ;
- ✓ Une connaissance de l'outil informatique et des logiciels ; Word/Excel/PowerPoint/Ms Project/Access et faire preuve de maîtrise du logiciel STEP.

III. CRITÈRES DE PERFORMANCE

- ✓ Qualité d'assistance dans la préparation, suivi et mise en œuvre des actions de passation et d'exécution des marchés inscrites dans le plan de passation des marchés ;
- ✓ Transmission diligente des copies de contrats signés pour les marchés soumis à la revue a priori de la Banque mondiale ;
- ✓ Qualité de l'archivage des dossiers de passation des marchés.

Les performances seront mesurées sur la base des cinq indicateurs ci-dessous :

- ✓ Le pourcentage du nombre de marchés qui ont été effectivement conclus, signés et mis en exécution pendant l'année en comparaison des prévisions du PTBA et du plan de passation des marchés ;
- ✓ Le taux de décaissement annuel sur base des prévisions du PTBA auquel est attaché un plan de passation des marchés et un plan de décaissement ;
- ✓ Pourcentage de respect des échéances de soumission des rapports des aspects passation des marchés ;

- ✓ Le pourcentage du nombre de copies de contrats signés pour les marchés soumis à la revue a priori transmis à la Banque mondiale (via STEP) dans un délai de quatorze (14) jours après leur signature ;
- ✓ La qualité de l'archivage (physique et sous STEP) des dossiers de passation des marchés sur base : (i) du constat fait lors des différentes missions de revue a posteriori des activités de passation des marchés, et (ii) des contrôles effectués par le Responsable de la passation des marchés.

Il est attendu que chacun de ces cinq indicateurs soit au moins atteint à 75 % ou plus ; un pourcentage de 50 % ou moins est considéré comme performance faible, et médiocre si un seul de ces indicateurs est à moins de 30 %.

IV. DUREE ET DE LIEU DE LA MISSION

La durée du contrat est de 12 mois avec possibilité de renouvellement après une évaluation satisfaisante et performante.

Le poste est basé à **Bukavu** et **Ituri** avec possibilité des missions dans l'aire du Projet.

V. MODE DE RECRUTEMENT

Le processus de passation des marchés sera conduit par la méthode de sélection des consultants individuels par approche limitée conformément à la Nouvelle Règlementation de passation des marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), **Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de juillet 2016, Révisée en novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, septembre 2023 et février 2025.**

Les fonctionnaires ou Agents des structures publiques centrales ou provinciales peuvent faire acte de candidature, mais, en cas de recrutement, le candidat fonctionnaire retenu devra au préalable obtenir une mise en détachement (cf. articles 23, 32, 33 et 34 du statut des fonctionnaires).